



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLV)/2 – Annexe II  
26 septembre 2011

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION  
14-19 novembre 2011  
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT  
ÉVALUÉS**

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la  
gestion durable des forêts tropicales**

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

**3. Les aires protégées et la biodiversité**

## RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 3

### Les aires protégées et la biodiversité

#### 1. INTRODUCTION

La protection, la conservation et la valorisation de la biodiversité forestière sont des priorités nationales et internationales devant assurer la stabilité et la résilience des écosystèmes. Le mandat de l'OIBT est de favoriser la coopération internationale dans la réalisation de la gestion durable des forêts (GDF), y compris le maintien et l'amélioration de la biodiversité forestière. L'OIBT a toujours cherché à promouvoir la conservation de la biodiversité tant dans les forêts aménagées pour la production de bois que dans les zones protégées. L'Organisation a encouragé le zonage des forêts en vue d'améliorer à la fois fonctions de protection et fonctions de production. Des projets réalisés sur le terrain ont joué un rôle important dans le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques nationales en matière de conservation de la biodiversité.

Outre les efforts déployés au niveau national, les initiatives transfrontalières de l'OIBT ont été précieuses à la fois pour améliorer l'état de la conservation sur le terrain et pour traduire les engagements politiques des gouvernements participants en collaboration pratique. Ces projets ont été particulièrement utiles pour contribuer au renforcement des capacités par le partage d'expériences à tous les échelons des organismes de gestion et de conservation des forêts depuis le terrain de leur exécution jusqu'aux ministères de tutelle. Les hypothèses qui sous-tendent le débat sur les politiques forestières ont également été testées dans la pratique. Le profil politique élevé des projets de conservation transfrontaliers ont permis aux enseignements dégagés d'alimenter l'élaboration de politiques et de programmes éducatifs.

Les initiatives transfrontalières revêtent une portée particulière sachant que nombre des massifs forestiers tropicaux qui subsistent parmi les plus importantes au monde se situent dans les zones frontalières reculées. La conservation et la gestion durable de ces forêts constituent l'un des principaux défis environnementaux à l'échelle de la planète. S'ajoutant aux projets exécutés par les gouvernements, l'OIBT collabore également avec des collectivités et des ONG dans des projets transfrontaliers qui ont posé les fondations de l'établissement de programmes de conservation de la nature et de développement s'appuyant sur les collectivités qui peuvent maintenir l'intégrité à long terme des parcs nationaux et déboucher sur la mise au point de modèles efficaces de gestion transfrontalière des aires protégées.

Les lignes directrices de l'OIBT / UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production constituent une source d'information utile pour la conception et la réalisation de projets relevant de la conservation de la biodiversité et des aires protégées.

Assurer la santé et vitalité des forêts dans les écosystèmes est une priorité mondiale pour la conservation. Les stratégies efficaces dans ce domaine reposent sur un équilibre adéquat entre les zones strictement protégées et la conservation efficace de la biodiversité dans d'autres forêts, mais il est difficile de les définir dans la pratique. Les projets financés par l'OIBT sont façonnés dans le cadre de la gestion durable des forêts. Les exemples typiques sont les suivants : (1) des projets de terrain dans les zones où les populations riveraines constituent le facteur déterminant de la conservation de la biodiversité forestière (zone tampon ou intérieur d'une aire protégée), (2) les principales pistes de développement pour les populations riveraines comprennent la gestion des forêts, la restauration / reboisement, la récolte des produits forestiers et de leur traitement, etc. (3) la richesse exceptionnelle de la biodiversité forestière est très menacée, en particulier lorsque les ressources génétiques forestières sont précieuses pour l'avenir.

#### 2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- Le déboisement et la perte de biodiversité se déroulent dans des situations de prise de conscience insuffisante de l'importance des différents types de forêts pour la préservation de la biodiversité et des moyens d'existence pérennes des populations riveraines. Les défaillances du marché entraînent une exploitation non durable des ressources forestières, et parmi les autres facteurs figurent la faiblesse de la gouvernance et le défaut d'informations scientifiques sur l'écologie, la sylviculture, la récolte et l'exploitation des forêts tropicales.
- Il manque souvent aux aires protégées des plans de gestion ou quand ceux-ci existent, leur mise en œuvre est inefficace -- de nombreuses aires protégées ne sont que des « parcs de papier ». Il s'ensuit

que les projets doivent assurer la pérennité des écosystèmes forestiers par la mise en œuvre d'un plan de gestion devant assurer leur sauvegarde et leur exploitation durable, selon les besoins. La planification doit reposer sur des études adéquates et des recherches sur les richesses de la forêt, y compris sur le potentiel de ressources et les besoins des populations riveraines. Renforcement des capacités institutionnelles est souvent lui aussi nécessaire.

- Les aspects transfrontaliers de la flore et de la faune des réserves forestières sont particulièrement importants pour la conservation des espèces migratrices. Il est aussi nécessaire de contribuer à la sécurité des aires protégées et de nouer des rapports de confiance entre les nations participantes. Ces mesures s'avèrent également nécessaires pour tirer de nouveaux revenus du potentiel touristique des pays participants dont une partie doit être affectable au financement de la conservation.
- Les populations riveraines des aires protégées doivent participer aux décisions, comme le prévoit habituellement la législation. Cependant, ces populations ne sont pas en mesure de le faire en raison du manque de sensibilisation, de compétences et d'une faiblesse de leur organisation interne. En fait, il est souvent difficile de structurer les relations de travail entre ces collectivités et les autres parties prenantes à l'intérieur et autour des aires protégées. Les études socio-économiques ne sont qu'une première étape dans la construction de partenariats efficaces, qui constitue un processus de longue haleine, délicat à mener, et qui peut facilement s'enliser.
- Dans de nombreux parcs nationaux, le braconnage de viande de brousse peut continuer en dépit des mesures de répression renforcées souvent avec une aide extérieure. La lutte contre le braconnage ne peut être efficace que si les coupables sont poursuivis devant les tribunaux et condamnés. Le braconnage est un risque de sécurité supplémentaire pour les gardes de parc. Même si la loi peut autoriser la chasse de subsistance pour les populations riveraines, l'encadrement de la chasse a tendance à rester en grande partie inefficace.
- Dans certaines zones de conservation, de nombreux projets environnementaux et sociaux financés de l'extérieur fonctionnent sans coordination efficace, ce qui limite leur impact. La coopération et la coordination seraient particulièrement nécessaires pour le financement d'activités essentielles pour le développement social car les ressources des différents projets sont souvent insuffisantes. Le développement d'activités économiques de substitution et pérennisables s'avère difficile et reste une contrainte majeure pour engager les populations locales à œuvrer à la conservation.
- Il peut également manquer à certains projets transfrontaliers une bonne coordination de la participation des autorités nationales ; et ce alors même que les gouvernements partenaires appuient officiellement le projet. Bien que certaines administrations forestières nationales peuvent fournir un soutien financier au cours de l'exécution et peuvent exprimer la volonté d'assumer de plus grandes responsabilités dans l'avenir, d'autres peuvent se montrer beaucoup plus réservées dans ce domaine. Très peu d'organismes publics dans les pays participants prennent les engagements requis pour mettre en œuvre des activités et prendre en charge leurs coûts en vue de maintenir la participation effective des populations dans la conservation de la biodiversité dans les zones tampons après que le projet a atteint son terme.
- Les propositions de projets peuvent être conçues de manière convaincante sur le papier, mais en pratique, ils peuvent s'avérer trop ambitieux au regard de la disponibilité des fonds, du calendrier fixé, des conditions de travail et de la capacité de maîtriser les facteurs externes. Les plans du projet peuvent aussi ne pas prévoir des activités qui permettent d'atteindre les objectifs spécifiques définis. Le montage institutionnel des projets prévoit trop souvent des ONG comme agences d'exécution appelées à mener des actions qui dépassent leurs compétences juridiques et professionnelles telles que l'établissement d'un complexe d'aires protégées sur des terres domaniales ou des terrains privés.
- Bien que l'idée qui sous-tend certains projets peut être valable au regard de l'analyse des problèmes qui ont conduit à leur formulation, il demeure toujours nécessaire de prévoir la participation des bénéficiaires et des autres parties prenantes à travers une concertation adéquate devant accompagner le travail de formulation du projet. La justification du projet consiste habituellement à combler les lacunes existantes dans la connaissance des ressources en vue d'élaborer des plans de gestion des zones considérées. La réussite à long terme passe par des dispositions de mise en œuvre effective des plans préparés mais ces dispositions ne sont pas toujours prises en compte dans la conception des phases du projet.

### 3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

#### *Conception des projets*

- La réalisation des objectifs de sauvegarde de la biodiversité avec la participation des populations autochtones n'aboutira que mieux si sont créées des zones de protection intégrale. Toutefois, cela dépendra beaucoup (1) des résultats tangibles des solutions de gestion durables produites par le projet, (2) de la croissance démographique et de la diversité ethnique des zones cibles, et (3) du degré auquel les pouvoirs publics font face à leurs responsabilités en matière d'infrastructures et de services sociaux.
- La communication, la sensibilisation et la formation sont des préalables fondamentaux à toute modification des coutumes locales, mais cela prend du temps avant que ces actions ne montrent un impact réel en raison des résistances traditionnelles dès lors que la modification souhaitée des comportements ne revêt pas le caractère d'une obligation.
- La gestion concertée avec les collectivités ne se conçoit qu'en fonction de l'environnement socio-culturel ; le bien-être des populations riveraines est une condition préalable de la réussite de la conservation et de l'engagement dans des activités productives. La plupart des projets de conservation se présentent d'emblée comme programme de restriction pour les collectivités, cependant que leurs membres montrent rarement un esprit d'entreprise ni un souhait particulier de modifier leur mode de vie. Toute gestion des bois et arbres sacrés imposée de l'extérieur est aussi difficilement acceptée par les collectivités concernées.
- L'intelligence de la diversité ethnique, des traditions locales et des valeurs culturelles et spirituelles présentes dans le périmètre protégé est nécessaire pour pouvoir édifier sur elles des mesures de conservation.
- Le développement d'activités vivrières pérennes dans le cadre de tout projet de conservation des forêts nécessite un large éventail de compétences qui devrait être assuré par l'équipe du projet.
- La production de revenus doit être traitée comme une entreprise commerciale collective ou familiale et non point seulement comme activité de projet de conservation des forêts. Des partenariats stratégiques peuvent être élaborés en vue de déléguer les activités locales de développement communautaire à des ONG et à d'autres acteurs tels que les institutions bancaires rurales ou les organismes de vulgarisation afin d'assurer un soutien continu aux moyens de subsistance de substitution.
- Des activités économiques de substitution peuvent fournir des résultats tangibles, en particulier pendant la période de transition vers une gestion efficace de la conservation. Il n'y a pas de recette pour leur développement, lequel ne peut s'opérer que par étapes et par essais et erreur, ce qui requiert une certaine patience de la part des collectivités. Le bon développement des activités devrait également tenir compte des différences de priorités entre les sexes et la participation des femmes.
- Des investissements adéquats peuvent devoir être fait dans le développement collectif, même si cela peut ne pas constituer la cible principale de la conservation. Les résultats des projets antérieurs montrent que cela est souvent un élément clé pour la réussite.
- L'amélioration des moyens de subsistance locaux nécessite généralement des investissements dans la mise en place d'infrastructures et dans l'économie qui eux-mêmes sont susceptibles d'accroître les risques de défrichement des massifs et de donner lieu à des activités illicites.
- L'apport de solutions au braconnage dans les aires protégées peut aussi passer par le zonage des territoires de chasse en vue de parfaire l'encadrement de cette activité. Un principe de rotation territoriale pourra être appliqué lors de l'attribution des droits de chasse, afin de dégager des espaces suffisants à la reconstitution de la faune. Des mesures particulières sont souvent nécessaires pour la gestion de la grande faune afin d'éviter que les animaux ne s'habituent à se nourrir sur les champs cultivés. Les comités de village peuvent être utiles pour assurer une surveillance des champs contre leurs nuisances.
- Les zones tampon, pourvues d'une mosaïque de secteurs répondant aux différentes occupations des sols autour des aires protégées peuvent offrir une protection durable tout en aidant à une accumulation des ressources à valeur économique. Toutefois, les attentes à court terme doivent être réalistes, en particulier en ce qui concerne les changements de comportement des populations concernées.
- La production d'informations crédibles est nécessaire pour sensibiliser les décideurs à l'importance des différents types de forêts et de leur biodiversité pour la préservation de l'environnement et l'essor de l'économie nationale.

### **Mise en œuvre des projets**

- Lorsqu'un projet de conservation de la biodiversité est mis en œuvre dans le strict respect de ses plans d'exploitation d'origine dans un délai relativement court, il peut produire des résultats visibles à court terme, mais non sans le risque de compromettre ses effets à long terme.
- Une durée suffisante est nécessaire pour que les processus participatifs prennent corps et que se développent les approches et l'appropriation souhaitée par les bénéficiaires et les partenaires. Pour cette raison, il convient de prévoir un minimum de durée du projet de trois ans.
- De par leur nature les effets des projets ont toujours tendance à évoluer lentement et donc les interventions devraient rester actives pendant plusieurs années, et déborder largement des durées assignées aux projets. Un mécanisme de suivi peut garantir que les actions peuvent se poursuivre.
- Dans les projets de conservation transfrontaliers se présente un risque de difficultés cumulées en raison du fait que plus d'un pays est associé au projet, ce qui appelle l'élaboration précoce de mesures d'atténuation adéquates.
- Il est très important que les équipes de projet soient centrées sur la zone du projet afin d'assurer la permanence des contacts avec les collectivités et les autres partenaires locaux. Cela afin de garantir la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des activités du projet.
- S'il a été initialement prévu que le projet soit mis en œuvre par un organisme de l'administration centrale mais qu'aucun progrès n'est visible, cette mise en œuvre peut être améliorée en la sous-traitant à une ONG compétente sans ignorer les limites de l'influence des ONG sur les politiques publiques et l'évolution des institutions.
- Les partenariats s'avèrent représenter un excellent concept pour construire la collaboration entre les intervenants. Cependant, des partenariats de travail avec les communautés prennent du temps à mettre en place et ont besoin d'un processus de renforcement des capacités par étapes.
- Des retards dans la mise en œuvre peuvent se produire en raison de changements dans les orientations nationales, dans les réglementations et dans le cadre institutionnel, ce qui impose la nécessité d'une gestion de projets adaptative.

## **4. BONNES PRATIQUES**

### **Conception des projets**

- Les projets de conservation doivent être conçus à l'issue d'un examen attentif des pratiques les meilleures disponibles. Celles-ci comprennent: (1) la responsabilisation des dirigeants des collectivités locales, par le biais d'une assistance à leur organisation, en favorisant prudemment les démarches démocratiques ; (2) en favorisant une communication fréquente mais précise et actualisée sur les objectifs et la mise en œuvre du projet, (3) par le respect des traditions locales, en particulier les droits des personnes autochtones et le droit coutumier et ses règles, ce dernier étant susceptible d'intégrer des éléments de conservation de la biodiversité ; (4) par des contacts facilitateurs entre les dirigeants autochtones et les pouvoirs publics nationaux ou régionaux, (5) à travers la reconnaissance que certaines démarches classiques visant à la sauvegarde de la biodiversité, comme la création de zones de protection intégrale, peuvent ne pas être possibles ; (6) à travers la redéfinition des limites des aires protégées existantes lorsque celles-ci comprennent des zones habitées sans intérêt pour la diversité biologique ; (7) par l'émission de titres fonciers aux populations autochtones en tant que condition préalable à la création d'aires protégées et (8) la sélection et la formation des populations autochtones ou riveraines destinées à faire d'elles des agents de promotion des objectifs de conservation et des résultats du projet.
- Les projets de conservation peuvent aboutir quand ils accueillent en leur sein les groupes cibles en les mobilisant et en les faisant bénéficier de leurs résultats. Le bon choix des groupes cibles (les populations autochtones, les communautés forestières) est un facteur déterminant de la réussite des projets de conservation de la biodiversité. Cependant, tous les acteurs concernés doivent être consultés, y compris les autorités locales et régionales, les colons et autres habitants des forêts, les organisations communautaires, les entreprises forestières, les entrepreneurs, les organisations de la société civile, etc.
- La coopération et les partenariats avec les collectivités, les entreprises forestières, les organismes d'aires protégées, les services forestiers, les organismes internationaux de conservation et les ONG

locales peuvent être efficaces s'ils reposent sur des engagements de tous les groupes. L'établissement de la confiance et de la compréhension mutuelle est une condition préalable à la réussite du projet.

- Les plans de projet peuvent prévoir des dispositions pratiques encourageant les autorités locales, les entreprises et les collectivités à inclure des activités de conservation de la biodiversité dans leurs plans d'aménagement forestier. Des groupes de bénévoles actifs dans ce domaine peuvent jouer un rôle important de la sensibilisation à la conservation s'ils peuvent bénéficier d'un soutien de conseillers professionnels, ce que les agences d'exécution pourraient organiser.

### ***Les populations dans les aires de conservation***

- Une conservation efficace et une gestion durable des forêts requièrent que les populations riveraines des forêts puissent bénéficier des résultats du projet. La gérance communautaire est souvent une stratégie utile dans la gestion des aires de conservation.
- La participation des ONG de conservation et d'autres organismes de la société civile dans la des projets de conservation de la biodiversité sur le terrain peut être très précieuse car ces organismes apportent des compétences et des perspectives nouvelles, et sont souvent susceptibles d'apports de fonds. Ils peuvent également aider à assurer qu'une attention suffisante soit accordée aux préoccupations des populations riveraines.
- Des mesures sont souvent nécessaires pour éviter les attentes irréalistes sur les avantages que des projets de taille relativement modeste peuvent apporter rapidement comme moyens de subsistance aux populations dans des régions forestières reculées et les zones de conservation.
- La démarche d'organisateur communautaire s'est avérée utile pour dispenser des formations aux promoteurs ruraux recrutés parmi les agriculteurs riverains en matière de gestion intégré de parcs nationaux et d'activités à but économique. Le refinancement des travaux des promoteurs pourrait être obtenu par exemple par des prélèvements sous licence de produits commercialisables, les incitant ainsi à visiter régulièrement leurs clients, à leur transmettre des informations et à leur offrir une formation.

### ***Zonage***

- Le zonage des parcs a besoin d'une évaluation des richesses de la biodiversité, de l'évaluation de l'exploitation traditionnelle des sols et la clarification des droits d'exploitation. Le reclassement des massifs forestiers en parcs nationaux permet un zonage fonctionnel, y compris des zones d'utilisation limitée à l'intérieur du périmètre du parc. Tout bon processus de planification suppose une concertation et son résultat est négocié avec les autorités locales.
- Le classement d'un parc national peut mobiliser des fonds nationaux et internationaux pour sa gestion.
- La désignation de zones tampon autour des zones sensibles est un élément important des plans de gestion des aires protégées. La gestion des zones tampon peut être fructueuse si ses plans ont été élaborés avec la participation des acteurs institutionnels, non gouvernementaux et du monde rural. S'agissant des activités de développement dans la zone tampon, les financements collatéraux à partir de sources extérieures au projet peuvent offrir la possibilité de générer des revenus et de créer des emplois, ainsi et fournir du bois et des produits forestiers non ligneux pour l'exploitation et les marchés locaux.

### ***Les aires de conservation transfrontalières***

- Dans les projets de conservation transfrontaliers un comité mixte de coordination constitué à un niveau suffisamment élevé peut garantir que les engagements pris au niveau national pour l'action coopérative sont concrètement mis en œuvre. Ces projets peuvent mettre au point des mécanismes de financement multinationaux spécifiques pour soutenir les activités post-projet en vue d'assurer efficacement la conservation.
- Les projets transfrontaliers peuvent être mis sur pied avec succès au sein d'initiatives régionales, comme le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, l'Initiative *Heart of Borneo*, le Traité de coopération amazonienne et d'autres, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité dans les forêts de production. Toutefois, il convient de se garder de toutes modalités de mise en œuvre exagérément complexes.
- Bien qu'importante dans tous les projets de terrain, la mobilisation des populations riveraines est particulièrement nécessaire dans les projets transfrontaliers se déroulant dans les zones forestières

enclavées, qui sont souvent le territoire de groupes marginalisés, de minorités ethniques et où vivent des populations comptant parmi les plus pauvres du monde et les plus dépendantes de la forêt.

### **Recherche**

- Les bases de données, la recherche et les études développées par le projet peuvent être conçues en tenant compte de la nécessité de concevoir des stratégies de conservation et des politiques forestières.
- L'implication des établissements d'enseignement et de recherche est particulièrement utile pour la conception et la mise en œuvre des composantes scientifiques des projets, et pour la validation et la diffusion des résultats et des enseignements dégagés des projets.

### **Exécution des projets et pérennisation de leurs acquis**

- De faibles niveaux de soutien sur de longues périodes sont souvent plus efficaces qu'un soutien financier important apporté dans des délais plus brefs. L'ensemble du cycle comprenant la préparation du projet, sa négociation, sa mise en œuvre et son évaluation contribue au progrès dans la conservation de la biodiversité et au développement durable dans les zones du projet.
- De nombreux plans d'aménagement des aires protégées doivent être révisés en adoptant une démarche orientée vers l'action, y compris des dispositions de coopération effective avec les acteurs locaux (des institutions et du monde rural) en vue d'une gestion conjointe et afin d'assurer le développement économique et social.
- Les bureaux de projet situés à proximité de stations de conservation elles-mêmes distantes des voies de communication facilitent le travail et permettent un encadrement efficace, cependant des installations informatiques suffisantes sont nécessaires pour économiser le temps du personnel devant se consacrer aux activités de terrain.
- Un suivi et des rapports réguliers aident au bon déroulement des projets de sauvegarde de la biodiversité.
- Des financements suffisants doivent être pourvus afin de permettre la poursuite du recueil des données et de suivre les changements que montrent les forêts de conservation après la fin de leur projet. La recherche de financements supplémentaires auprès d'organismes bailleurs de fonds est souvent nécessaire.
- Des régies nationales de travaux publics peuvent être mobilisées pour maintenir les infrastructures principales (route / ponts) dans le périmètre du projet au profit des collectivités riveraines.
- La transparence et la communication efficace entre les partenaires du projet sont déterminantes pour assurer un bon déroulement de l'exécution conjointe du projet et pour réduire toutes frictions inutiles. Une définition nette des rôles et attributions de chacun est fondamentale pour la réussite des partenariats dans les zones de conservation. Des règles précises de définition des responsabilités de chaque partenaire sont généralement nécessaires.
- Des comités de résolution des conflits peuvent être utiles pour résoudre tous éventuels litiges. La possibilité d'organiser des réunions extraordinaires est nécessaire pour résoudre les problèmes dès leur apparition.
- Une ONG peut s'avérer partenaire utile pour témoigner et fournir une perspective internationale ainsi que les connaissances techniques spécialisées.
- Les projets de conservation de la biodiversité ont besoin de stratégies de sortie possibles pour s'assurer que les activités et acquis du projet peuvent être pérennisés. Mobiliser des fonds provenant de sources nouvelles et renforcer la coopération avec les ONG locales et internationales sont des actions susceptibles d'entrer dans ces stratégies.

**SOURCES**

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 128/91 Rev.2 (F)	AMÉNAGEMENT, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MANGROVES DU PANAMA
PD 026/92 Rev.2 (F,I)	MISE AU POINT DE MÉTHODES ET DE STRATÉGIES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT TROPICALE HUMIDE AU CAMEROUN
PD 026/93 Rev.1 (F)	AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BENTUANG KARIMUN EN PARC NATIONAL-- PHASE I
PD 014/00 Rev.5 (F)	PLAN INTÉGRÉ DE RENFORCEMENT DU COULOIR BIOLOGIQUE DE LA SERRANÍA DEL BAGRE, PROVINCE DE DARIÉN
PD 017/00 Rev.3 (F)	CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU COMPLEXE D'AIRES NATURELLES PROTÉGÉES TAMBOPATA (PÉROU) -- MADIDI (BOLIVIE)
PD 289/04 Rev.1 (F)	GESTION DU COMPLEXE DES FORÊTS PROTÉGÉES DU « TRIANGLE D'ÉMERAUDE » POUR PROMOUVOIR LA COOPÉRATION AU SERVICE D'UNE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE DE LA BIODIVERSITÉ ENTRE LA THAÏLANDE, LE CAMBODGE ET LE LAOS (PHASE II)